



**ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022,2023
ET 2024 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

1. Une séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil aura lieu le 8 juillet 2021 à 15h30, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 28 juin 2021
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville